

Patronat : les coups de gueule ne font pas une politique

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1124

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1011533>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les coups de gueule ne font pas une politique

Le patronat helvétique s'impatiente et le fait savoir. Est-ce l'heure d'un nouveau style politique en Suisse ?

(jd) Dans une lettre ouverte au Conseil fédéral et aux parlementaires, les têtes de file de l'économie exigent un programme de régénération plus rapide et plus complet. Il faut voir dans l'expression publique de ce mécontentement — une manière d'agir peu habituelle de la part du Vorort — une tentative de faire pression sur le Conseil national qui se penche sur le dossier cette semaine. C'est aussi un appel à peine déguisé aux partis bourgeois pour qu'ils abandonnent le tortueux chemin du compromis et imposent, majoritaires qu'ils sont, une politique clairement libérale.

Le ton est semblable chez les radicaux qui, réunis à Genève, ont pu apprécier les propos martiaux de leur président: assez d'états d'âme au sujet de la for-

mule magique, qui d'ailleurs nous a été imposée, à nous radicaux; foin d'un programme commun des partis gouvernementaux et entente entre partenaires bourgeois pour imposer les solutions nécessaires.

Qu'en période de difficultés et d'incertitude les tensions se fassent plus vives, rien là que de très normal: la redistribution des cartes touche de nombreux intérêts et personne n'envisage de gaieté de cœur de payer le prix des indispensables restructurations. Mais au-delà des inévitables effets de manche et des rejets mutuels de responsabilité, on attend des acteurs politiques et sociaux, une fois les présentations faites sur la ligne de départ, qu'ils abandonnent leurs propos comminatoires et élaborent des solutions substantielles et collectivement acceptables. Car ni les patrons ni la majorité bourgeoise ne réussiront à eux seuls à adapter l'économie et la société aux nouvelles données européenne et planétaire.

Dans sa missive, le Vorort rappelle que «la flexibilité et la capacité d'adaptation des entreprises sont des conditions essentielles de la croissance, de l'emploi et de la stabilité du pays». Certes, encore qu'entre croissance et emploi le lien paraît plus ténu qu'autrefois. Mais pourquoi ne pas insister aussi sur d'autres conditions tout aussi importantes, celles qui ont trait par exemple à la formation des salariés et à leurs conditions de travail ? Pourquoi ne pas reconnaître enfin qu'une économie moderne et efficace exige la responsabilité partagée des travailleurs et des employeurs, des adaptations contractuellement négociées ?

L'Etat cause de tous les maux ?

En imputant unilatéralement à l'Etat les causes de la mauvaise santé de l'économie, le patronat helvétique oublie un peu vite sa propre frilosité et son conservatisme, sources de bien des déconvenues actuelles. Qui donc s'est opposé jusqu'à présent à une législation efficace sur les cartels et les ententes ? Qui donc a refusé avec la dernière énergie un droit des sociétés moderne

et garant de plus de transparence dans les affaires ? Qui encore a bloqué toute réforme du droit foncier et a cautionné ainsi une spéculation immobilière responsable de prix du sol économiquement absurdes ? Faut-il poursuivre l'énumération ? Ces quelques exemples suffisent à rappeler que le patronat est loin d'être innocent du mauvais état des fameuses conditions générales qu'il dénonce aujourd'hui.

Lorsque le Vorort revendique une disposition constitutionnelle bloquant le niveau des prélèvements de l'Etat, il impose à ce dernier, son partenaire obligé, une rigidité dont il ne veut pas lui-même. Les collectivités publiques se doivent d'analyser avec rigueur leurs dépenses actuelles et d'améliorer l'efficacité de leur action. Mais quelles que soient les économies réalisables, il n'est pas honnête de prétendre que l'Etat pourra faire face sans ressources supplémentaires aux tâches futures de solidarité sociale, européenne et à l'égard des «damnés de la terre».

Quant aux rododromes du président radical, elles ne sont que bulles de savon. Face aux échéances proches, le bloc bourgeois offre l'image de la cordiale désunion: dossier agricole, TVA, libéralisation des marchés, décartellisation, des intérêts divergents s'affrontent en son sein même. Ce n'est donc pas à la hache qu'on taillera les nouvelles règles économiques et sociales, mais plus modestement au ciseau, afin que les principales composantes de la société puissent se reconnaître dans le modèle à naître.

Et la gauche ?

Malheureusement la gauche semble prendre plaisir à cette politique des coups de gueule. Titillés par le minuscule parti du travail, socialistes et Union syndicale ont décidé de lancer le référendum contre la révision urgente de l'assurance-chômage. Si la solution finalement retenue par les Chambres n'est pas idéale, elle constitue cependant un compromis acceptable dans l'attente d'une prochaine révision complète de la législation. En quittant le bateau pour en découdre devant le peuple, la gauche prend un double risque. Celui de passer pour un partenaire peu fiable qui ne défend pas jusqu'au bout les projets à l'élaboration desquels il a participé; et sa crédibilité dans l'opinion ne pourra qu'en souffrir. Celui de perdre en votation populaire ce qui affaiblira son influence lorsqu'il s'agira de repenser complètement l'assurance-chômage. ■

prévu (comme dans le cas récent de l'AZT).

● **Bonne conception de la recherche.** L'examen d'ordre éthique devrait comprendre une évaluation du bien-fondé scientifique des recherches projetées: premièrement, la méthodologie est-elle scientifiquement correcte (la question est de la compétence d'experts) et, deuxièmement, le projet vaut-il la peine d'être mené à bien (la question est de la compétence de tous) ?

● **Compensation en cas de dommage.** Aucune loi en Suisse ne traite de ce problème...

La médecine a accédé à la «scientificité». A une éthique individualiste (les intérêts du sujet doivent toujours passer avant ceux de la société) s'ajoute, avec l'expérimentation humaine, une notion de «solidarité biologique» qui demande toute l'attention de nos démocraties pour éviter le retour des démons du passé. ■

Sources: Dominique Sprumont: *La protection des sujets de recherche*. Staempfli, Berne 1993. Marinette Ummel: *La réglementation de l'expérimentation humaine et l'organisation des commissions d'éthique médicale en Suisse*. Thèse n° 9219, Université de Genève 1991.